

PROTECTION FINANCIÈRE ICAR+

Indemnité Complémentaire, Assistance et Renouvellement +

Une garantie complémentaire pour protéger votre capital.

CARACTÉRISTIQUES

- Intervient en cas de vol⁽¹⁾ ou de destruction⁽²⁾ totale du véhicule.
- Complète le remboursement de votre assurance dommages.
- Intégration du coût de votre Protection Financière ICAR+ directement dans vos échéances.

REMBOURSEMENT

- Différence entre le prix facturé du véhicule et la Valeur à Dire d'Expert - VADE⁽³⁾
- Franchise Vol, Incendie ou Dommages de votre assurance dommages.

ASSISTANCE

- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie C :
 - 40 jours en cas de vol
 - 20 jours en cas de destruction totale.
- Prestation assurée par Mondial ASSISTANCE 24h/24 7j/7 sur simple appel au 01.41.25.51.50.

COMPATIBILITÉ

- Disponible avec l'ensemble des financements Alphera Financial Services⁽⁴⁾.
- Protège les véhicules neufs et d'occasion.

AVANTAGES FIDÉLITÉ

En cas de renouvellement⁽⁵⁾ par un véhicule neuf de la même marque que le véhicule sinistré, financé par Alphera Financial Services, dans le même point de vente et à un prix supérieur à celui du véhicule sinistré⁽⁶⁾, vous bénéficiez de :

+ DE REMBOURSEMENT

L'indemnisation en cas de sinistre est réévaluée de 10%

+ DE PRÉVENTION

En cas de vol, ICAR+ vous rembourse un système de protection contre le vol

En cas d'accident, ICAR+ vous rembourse un système de sécurité

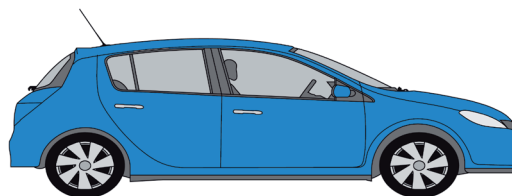
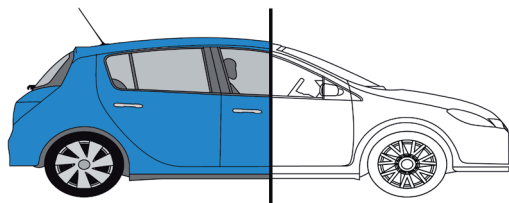
Remboursement plafonné à hauteur de 1000 € pour un système figurant dans la liste d'options catalogue du véhicule.

+ D'ASSISTANCE

La durée de mise à disposition du véhicule de remplacement est prolongée de 90 jours⁽⁷⁾

ILLUSTRATION DE LA PROTECTION FINANCIÈRE ICAR+

Exemple d'un véhicule neuf financé à hauteur de 12 500 €. Destruction totale du véhicule dans la troisième année du financement.



SANS ICAR+

Valeur à Dire d'Expert :	6 250 €
Franchise Assurance :	- 1000 €
Remboursement Assurance :	5 250 €

Indemnité Complémentaire ICAR+ :	0 €
Remboursement Franchise Assurance :	0 €

Votre perte s'élève à : 7 250 €

AVEC ICAR+

Valeur à Dire d'Expert :	6 250 €
Franchise Assurance :	- 1000 €
Remboursement Assurance :	5 250 €

Indemnité Complémentaire ICAR+ :	6 250 €
Remboursement Franchise Assurance :	1000 €

Votre perte s'élève à : 0 €

DÉTAIL DES REMBOURSEMENTS MAXIMUM :

Plafonds maximum des remboursements de la protection financière ICAR+ en fonction de l'âge du véhicule à la date du sinistre.

DÉTAIL DES REMBOURSEMENTS	Sans renouvellement	Avec renouvellement
Si le véhicule a 3 ans maximum à date du sinistre	Montant non plafonné ⁽⁹⁾	Montant non plafonné ⁽¹⁰⁾
Si le véhicule a plus de 3 ans à la date du sinistre	40 000 € ⁽¹¹⁾	52 000 € ⁽¹²⁾

+ 10%

En cas de renouvellement par un véhicule neuf de la même marque que le véhicule sinistré, financé par Alphera Financial Services, dans le même point de vente⁽⁸⁾, vous bénéficiez d'une indemnité majorée de 10%⁽⁶⁾, soit 725 € dans l'exemple ci-dessus.

+ l'ensemble des autres avantages fidélités

Votre contact ALPHERA Financial Services : contact-alphera@alphera.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Mondial Assistance France SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 Euros. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 026 669. Siège social : 54 rue de Londres, 75394 PARIS Cedex 08 - 490 381 793 RCS Paris. FRAGONARD ASSURANCES - 2 rue Fragonard - 75017 PARIS - Société Anonyme au capital de 37 207 660 Euros - 479 065 351 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - Autorité Contrôle Prudentiel, sise 61 rue Taibout - 75436 PARIS Cedex 09. Alphera Financial Services - Département de BMW Finance - 78286 GUYANCOURT Cedex - SNC au capital de 70 000 000 € - RCS Versailles 343 606 448. Courtier en assurance n°ORIAS : 07 008 883. Vérifiable sur www.oriass.fr. L'ensemble des garanties et services présentés dans ce document s'exerce selon les clauses, conditions et limites du contrat 87.R.2011.01 souscrit auprès de Calypso - Groupe Allianz, Société Anonyme au capital de 17 283 308 Euros. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 87 rue Richelieu 75113 PARIS Cedex 02 6- 403 205 065 RCS Paris Contrat consultable chez le concessionnaire agréé de la marque de votre véhicule et partenaire d'Alphera Financial Services. Les exemples de ce document sont basés sur des exemples de remboursement dommages fictifs. Document à caractère publicitaire. (1) Véhicule non retrouvé dans les 30 jours. (2) Suite à un incendie ou dommage accident. (3) Le montant du remboursement de l'assureur dommage sera retenu pour le calcul à la place de la VADE s'il est supérieur à cette dernière. (4) Hors LLD et Crédit Personnel non affecté. (5) Dans un délai de 10 semaines suivant le sinistre. (6) Sans que l'indemnisation totale soit versée au titre de l'assurance dommage du contrat ICAR+ ne puisse excéder le prix du nouveau véhicule. (7) L'assistance est disponible qu'importe le prix du véhicule renouvelé. (8) Dans un délai de 10 semaines suivant le sinistre et pour un véhicule d'un prix supérieur à celui du véhicule sinistré. (9) Dans la limite du prix du véhicule renouvelé. (11) Dans la limite de 40% du prix du véhicule sinistré. (12) Dans la limite de 52% du véhicule sinistré.